

PARAGON SOLUTIONS S.A.

Rectificatif

L'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2008 (FOSC n° 78 du 23 avril 2008, p. 53) n'a pas été convoquée par le conseil d'administration, ni par un juge. Elle n'aura donc pas lieu.

Signé: le conseil d'administration

319232